

SNPF Flash info

Bulletin d'information des pédiatres du mercredi 24 mai 2023

Courrier au CNOM



Parcours de soin publié par le Conseil National de l'Ordre des Médecins : Pourquoi les pédiatres ont-ils disparu des parcours de santé proposés aux enfants ?

Les pédiatres s'interrogent et s'inquiètent à la lecture du numéro spécial de l'ordre national des médecins « **Offre de soins et parcours de santé territoriale : place incontournable des médecins et enjeux de la coordination interprofessionnelle organisée** » de leur absence totale des parcours de santé proposés aux enfants.

Si la place du médecin généraliste est en effet incontournable, celle du pédiatre a malheureusement disparu dans votre organigramme page 8. Vous avez omis de citer le pédiatre parmi les spécialistes en accès direct, comme le sont les gynécologues et les ophtalmologues. Vous insistez par exemple sur la place du médecin à chaque étape du parcours de santé du patient mais le pédiatre, premier médecin du parcours de soin du nouveau-né, n'est pas cité. Exit le pédiatre quand la sage-femme figure clairement elle en accès direct !

Cela pourrait être vécu comme une non reconnaissance et un grand mépris par la communauté des pédiatres pourtant quotidiennement dévoués au service des enfants et de leurs familles.

Dans l'ensemble de votre numéro, vous insistez sur la place centrale du médecin généraliste, au cœur du parcours de soins du patient, « pierre angulaire » de la coopération interprofessionnelle. Nous rappelons que le pédiatre est tout aussi incontournable dans le parcours de soins des enfants, d'autant plus en cette période de tension démographique en médecine générale et alors que l'on dénombre au moins 20 % de français sans médecin traitant.

Si le médecin traitant est dans 97 % un médecin généraliste, n'oublions pas qu'il peut être un médecin spécialiste et de nombreux pédiatres sont déclarés médecin traitant pour les enfants qu'ils suivent.

Les conséquences de cet « oubli » sont graves car elles laissent supposer au lecteur que seul le médecin généraliste peut être médecin de premier recours pour les enfants. Le pédiatre est placé, comme les spécialistes d'organe, en 2^e recours, ce qui est inexact. Le pédiatre est le médecin de l'enfant, depuis sa naissance jusqu'à l'âge adulte. Il intervient en premier et/ou selon les cas en deuxième recours, en accès direct et/ou sur adressage par un médecin généraliste, une sage-femme...

La France compte environ 8 500 pédiatres dont environ 2 500 ont une activité libérale. Ils sont prêts à participer à l'organisation des soins pédiatrique sur leur territoire. Ils assurent une grande partie des soins non programmés en pédiatrie ambulatoire. Les oublier c'est méconnaître profondément les besoins de santé de l'enfant qu'ils soient bien portants ou encore avec des besoins spécifiques. Les oublier, c'est un acte manqué lourd de conséquences que nous vous demandons de corriger sans délai.

Signataires

P^r Robert COHEN (CNPP)

D^r Andreas WERNER & D^r Fabienne KOCHERT (AFPA)

P^r Christèle GRAS LE GUEN (SFP)

D^r Brigitte VIREY (SNPF)

D^r Emmanuel CIXOUS (SNPEH)

D^r Brigitte VIREY
Présidente

D^r Eric SELLAM
Premier Vice-Président

D^r Jean-François PUJOL
Secrétaire général

D^r Henri-Pierre MONTEILLET
Secrétaire général adjoint

D^r Leila ABID
Secrétaire générale adjointe